

## **Rapport Orientations budgétaires 2024**

### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

#### **L'environnement financier et réglementaire des collectivités locales**

Conformément à la législation en vigueur, le Président du CCAS présentera aux membres du conseil un rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 avant le vote du budget primitif, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette et enfin l'évolution des dépenses et du besoin de financement. Cette présentation sera suivie d'un débat permettant aux membres du conseil d'exprimer leur opinion sur la politique budgétaire de la commune. Ces orientations sont établies à partir des priorités du projet municipal 2020-2026 approuvé par une large majorité de contoïis.

Sur le plan des ressources financières, dans un contexte marqué notamment par la forte augmentation des couts de l'énergie, de l'inflation et des taux d'intérêts, la politique d'austérité du gouvernement qui se traduit par une forte diminution des dotations aux communes et le transfert à celles-ci de nombreuses responsabilités sans les accompagner des financements correspondants, il sera proposé de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en revalorisant les rémunérations du personnel et de poursuivre une politique dynamique porteuse d'amélioration des services aux contoïises et aux contoïis.

L'objectif général reste le même depuis plusieurs années : assurer la maitrise des finances du CCAS pour préserver le pouvoir d'achat des usagers tout en améliorant leur vie quotidienne.

#### **Au niveau des charges :**

Tous les services actuellement gratuits le demeureront :

- La Navette, mise à disposition pour les usagers les jeudis et samedis matin, ainsi que pour les départs des sorties et du voyage et du mercredi matin pour le Foyer restaurant
- Le repas de fin de saison
- Le repas de la Nouvelle année
- La galette des rois suivie d'un spectacle
- La brissaouda
- Colis de fin d'année pour les personnes de 70 ans et plus
- Un bus mis à disposition pour les spectacles organisés par le Département
- Mise en place d'une permanence gratuite destinée à accompagner, les usagers contoïis ayant des difficultés à accomplir leurs démarches administratives en ligne, deux matinées par mois.

L'éventuelle évolution des services payants sera la plus faible possible, comme :

- Les repas du mercredi
- Les sorties

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260600366-20240304-2024-03-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024  
Publication : 12/03/2024

Nicole Colombo, Vice-Présidente

- Le voyage
- Les thés dansants

Le soutien aux personnes en difficulté sera poursuivi.

### **Au niveau des recettes :**

Nous demanderons à la commune de maintenir sa subvention afin de limiter l'augmentation éventuelle des tarifs des prestations et services aux usagers.

### **Engagements pluriannuels :**

La maintenance des deux logiciels achetés en 2022.

Les dépenses inhérentes aux activités dont le nombre de participants augmente et celles liées à l'entretien du matériel.

La subvention pour la réfection des façades du cœur de village de la Vernéa.

Nous continuerons :

- Le maintien à domicile (aide-ménagère) du CCAS en renforçant le partenariat avec l'ADMR.
- Les activités du 3ème âge : Foyer restaurant, sorties, voyage annuel, après-midis dansants, galette des rois, les actions intergénérationnelles...
- La confection et la distribution des colis de fin d'année, le repas du nouvel an.
- L'habitat (Enregistrement des demandes de logement social sur le SNE (Système National d'Enregistrement), suivi des demandes de location des logements communaux et locatifs sociaux, programme communal en faveur du logement, mixité sociale),
- Le soutien aux personnes et aux familles en difficultés, le suivi du Registre des Personnes Fragiles et Isolées (R.P.F.I.), l'élection de domicile.

### **Structure et gestion de la dette :**

NEANT

### **Evolution des dépenses et des besoins de financement :**

Ci-dessous, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes :

**Dépenses réelles BP 2023 : 421 555,13 €**

Dépenses prévisionnelles BP 2024 : 430 000 €